



# GUIDE DE L'ETUDIANT MOBILITE DE STAGE - BTS

**PROGRAMME ERASMUS +  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**ANNEE 2020/2021**



**Erasmus+**



**IMS**  
**MOBILITE DE STAGE ERASMUS +**  
7 RUE DE BREA | 44021 Nantes Cedex 1



02 51 84 52 52



[communication@ims-nantes.com](mailto:communication@ims-nantes.com)



[www.ims-nantes.com](http://www.ims-nantes.com)

# SOMMAIRE

1. **La mobilité de stage Erasmus +.....** Page 1
  - 1.1 Qui ?
  - 1.2 Où ?
  - 1.3 Pour quelle durée ?
2. **Préparer sa mobilité de stage.....** Page 1
3. **Les aides à la mobilité.....** Page 1
  - 3.1 Les différents types d'aides
  - 3.2 Taux des bourses Erasmus +
4. **La sélection des candidatures et accompagnement des projets de mobilité.....** Page 3
  - 4.1 La sélection des candidatures
  - 4.2 L'accompagnement des projets de mobilité
5. **La recherche de stage.....** Page 4
6. **Les documents obligatoires.....** Page 4
7. **La valorisation de la mobilité.....** Page 5
  - EUROPASS MOBILITE
  - Le Cv Europass
  - Le Passeport de langues
8. **La formation linguistique en ligne / OLS** Page 5
9. **Le calendrier des démarches.....** Page 6
  - Avant la mobilité
  - Au cours de la mobilité
  - Au retour de la mobilité
10. **Les formalités et démarches à accomplir... Page 9**

# 1. La mobilité de stage Erasmus +

## 1.1 Qui ?

Le programme Erasmus + concerne tout étudiant inscrit en 1<sup>ère</sup> année ou en 2<sup>ème</sup> année de BTS. La priorité est donnée aux étudiants de BTS Tourisme et Management Commercial Opérationnel (option Parcours de professionnalisation à l'étranger) et de BTS Support à l'Action Managériale, mais, les étudiants des autres BTS peuvent aussi candidater.

## 1.2 Où ?

**Le programme Erasmus + est ouvert aux 34 pays du « programme » : c'est-à-dire les 27 pays membres de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) et l'Islande, Le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie et l'ancienne République Yougoslave de Macédoine et la Serbie.**

## 1.3 Pour quelle durée ?

Deux mois minimum de date à date (2 mois consécutifs. 60 jours minimum)

# 2. Préparer sa Mobilité

Un projet de mobilité à l'étranger pour un stage en entreprise nécessite une préparation de 4 à 6 mois avant le départ. Il s'agit donc en amont de bien réfléchir à vos objectifs personnels et professionnels en cohérence avec la formation suivie dans l'enseignement supérieur. Il est aussi important d'estimer les coûts et d'établir un budget prévisionnel.

# 3. Les aides à la Mobilité

## 3.1 Différents types d'aides à la mobilité existent

**L'allocation Erasmus +** : Il s'agit d'une bourse de financement couvrant partiellement ou totalement les frais de transport et (ou) de séjour engendrés par la mobilité de stage à l'étranger.

**Les autres aides possibles :**

- Le CRIJ <http://www.infos-jeunes.fr/partir-letranger>
- Le CROUS <https://www.crous-nantes.fr/bourses/les-autres-aides-financieres/aide-la-mobilite-internationale/>

- Le comité d'entreprise de certains parents, Mairies, Comités de jumelage, les Conseils régionaux, les conseils généraux (département)
- L'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) <https://www.ofaj.org/>

### 3.2 Taux des bourses ERASMUS +

L'IMS dispose d'un contingent limité de bourses Erasmus+ pour les stages, ce qui implique une sélection des étudiants qui pourront bénéficier d'une bourse au titre de l'année scolaire 2019-2020. Cette allocation a pour but de participer aux frais de voyage et de subsistance pendant la période de stage à l'étranger.

Le montant de la bourse mensuelle attribuée est fonction du **pays de destination** afin de prendre en compte le coût de la vie locale :

Groupes	Pays de destination	Taux mensuel
<b>Groupe 1</b> Pays membres du programme où le coût de la vie est plus élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	<b>450 €</b>
<b>Groupe 2</b> Pays membres du programme où le coût de la vie est moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, PaysBas, Portugal	<b>400€</b>
<b>Groupe 3</b> Pays membres du programme où le coût de la vie est plus faible	Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	<b>350€</b>

**Les étudiants associés à un même groupe de destination se verront attribuer le même montant de bourse.**

La bourse ERASMUS + est affectée à un étudiant disposant du statut « Allocataire » et « Partiellement allocataire ». Pour les étudiants «non-allocataires », qui ne bénéficient pas de la bourse ERASMUS +, il est possible toutefois d'obtenir une reconnaissance de la mobilité au même titre que les étudiants « allocataires ».

Possibilité de complément de financement pour les étudiants en situation de handicap.

## 4. Sélection des candidatures et accompagnement des étudiants dans leur projet de Mobilité

### 4.1 Sélection des candidatures

Les candidats à une mobilité de stage sont sélectionnés selon les critères définis par l'IMS.

Les critères sont les suivants :

- **Justifier d'un projet cohérent et d'une forte motivation**
- **Assiduité et résultats scolaires**
- **Avoir déposé son dossier de candidature complet à la date demandée**

**Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :**

- **Formulaire de candidature** à une bourse Erasmus
- **Lettre de motivation** pour le projet de mobilité (présentation et justification du choix du pays et descriptif du projet professionnel)
- **CV** (en langue française et langue cible)

**La commission Mobilité de stage**, composée du coordonnateur du programme Erasmus +, d'enseignants de langues et de matières professionnelles, de membres de la Direction, étudiera toutes les demandes et statuera sur la recevabilité de celles-ci. Les demandes de bourses pourront être satisfaites dans la limite des financements obtenus. Les dossiers de mobilité des candidats BTS Tourisme et Management Commercial Opérationnel (option Parcours de professionnalisation à l'étranger) et de BTS Support à l'Action Managériale seront traités en priorité. Les mobilités de stages sont encouragées en fin de 1<sup>ère</sup> année pour des raisons pratiques de calendrier scolaire mais sont aussi envisageables en 2<sup>ème</sup> année.

## 4.2 Accompagnement des étudiants dans leur projet de Mobilité

La personne en charge du programme Erasmus + est le **coordonnateur des mobilités** ; à ce titre, elle apporte information, aide et soutien aux étudiants partants ;

- Réunion d'information sur le fonctionnement du programme Erasmus +
- Aide à l'élaboration du projet et à la recherche de stage
- Aide aux démarches administratives, recherche d'hébergement et de transport
- Préparation linguistique (sur OLS)...



- **Une application ERASMUS+** a été conçue pour les étudiants afin de faciliter la mobilité des jeunes en les accompagnant dans leurs démarches. Erasmus+ APP

offre un accompagnement lors des différentes étapes administratives pendant et après le séjour.

Vous pourrez, par exemple, signer votre contrat pédagogique en ligne. L'application propose aussi aux utilisateurs de partager et de voter pour les bons plans qui permettent un meilleur séjour Erasmus +. Elle donne aussi un accès direct à OLS (la plateforme Erasmus + Online Linguistic Support) et offre donc la possibilité d'évaluer son niveau en langue étrangère.

**L'application Erasmus + est disponible sur Play Store et Apple Store.**

## 5. La recherche de stage

**Les prérequis : réalisation d'une lettre de motivation et d'un CV en langue étrangère en respectant les codes en vigueur dans le pays de destination.**

- **Recherche de stage dans le cadre des partenariats IMS**

Au fil des années, l'IMS a constitué un fichier d'entreprises susceptibles d'accueillir des étudiants de BTS en période de formation (Espagne, Angleterre, Irlande...). Ces partenariats sont amenés à se développer.

- **Recherche de stage individuelle**

L'étudiant procède lui-même à la prospection de lieux de stage en relation avec sa formation dans le pays qui l'intéresse et dans le type de structures qui le motive.

## 6. Les documents obligatoires pour la mobilité de stage

**Les documents administratifs du candidat sélectionné (Kit de Mobilité Erasmus) :**

- **Le contrat de mobilité** (ce document est signé par l'étudiant et l'établissement et atteste de sa participation au programme Erasmus) = *Grant agreement*
- **La charte de l'étudiant**
- **Le contrat de formation** (contrat pédagogique) C'est la convention de stage signée par l'étudiant, l'établissement et l'entreprise d'accueil = *Learning agreement*
- **Les conditions générales Erasmus**
- **L'attestation d'arrivée** (datée, complétée et signée par l'entreprise d'accueil dès l'arrivée et renvoyée au coordonnateur du programme) = *Arrival certificate*
- **L'attestation de présence** (attestation de stage comportant la date du 1<sup>er</sup> jour et du dernier jour de présence dans l'entreprise d'accueil. Ce document est confié à

l'étudiant par l'entreprise le jour de son départ et à remettre ensuite au coordonnateur du programme) ; c'est l'équivalent du certificat de stage = *Traineeship certificate*

- **Le rapport final Erasmus** est à soumettre en ligne au plus tard dans les 30 jours qui suivent la mobilité (copie à remettre au coordonnateur)

### **TOUS CES DOCUMENTS CONDITIONNENT LE VERSEMENT DE LA BOURSE**



**Aucune bourse n'est versée avant le départ.**

L'Allocation Erasmus+ est versée en **DEUX FOIS** :

- **80%** du montant total à réception de l'attestation de présence dans les délais impartis
- **20%** une fois les formalités de fin de séjour effectuées.

## **7. La formation linguistique en ligne /OLS (On Line Support)**

**Deux tests linguistiques obligatoires :**

- **Avant le départ** : Les étudiants sélectionnés doivent impérativement participer à une évaluation linguistique sous forme de test en ligne dans la langue cible (Langue du pays ou langue de travail)
- **Après le séjour à l'étranger** : 2eme évaluation linguistique en ligne

**Ces tests sont obligatoires et conditionnent le versement de la bourse Erasmus+**

En outre, une **licence de cours en ligne** est attribuée à chaque étudiant sélectionné afin de progresser dans l'apprentissage de la langue cible. L'utilisation de ce service de **soutien linguistique** est libre et peut se faire **avant et pendant** la mobilité en fonction des besoins ressentis par l'étudiant.

## **8. La valorisation de la mobilité**

**L'Europass Mobilité** est un document normalisé utilisé en Europe qui permet de formaliser clairement ses compétences et ses savoirs développés dans le cadre d'un parcours de mobilité dans un pays européen.

## Deux documents importants :

- Le **Curriculum vitae** aide à présenter ses compétences et qualifications efficacement et clairement.
- Le **Passeport de langues** est un outil d'autoévaluation pour vos compétences et qualifications linguistiques.

Le coordonnateur de la mobilité effectue les démarches nécessaires pour l'obtention de l'Europass pour tous les étudiants sélectionnés.

## 9. Calendrier des démarches obligatoires

Année scolaire 2020/2021

### AVANT LA MOBILITE

ETAPE 1 Information sur la mobilité de stage à l'étranger		
15 OCTOBRE 2020	Réunion d'information pour les étudiants de BTS 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de BTS.	<b>Coordinatrice du programme Erasmus +</b> contact <a href="mailto:imetayer@ims-nantes.com">imetayer@ims-nantes.com</a>
ETAPE 2 Dépôt de candidature à une mobilité de stage		
Le plus tôt possible pour les étudiants de 2 <sup>ème</sup> année  Le 11 décembre 2020 pour les étudiants de 1 <sup>ère</sup> année (Date limite de remise du dossier de candidature)	Remise du dossier de candidature à une mobilité ERASMUS+  ⇒ Formulaire de candidature (avec avis du référent Erasmus de la section de BTS) ⇒ 1 CV (en Français et dans la langue de travail durant le stage) ⇒ 1 Lettre expliquant les motivations pour la mobilité, le choix du pays, l'entreprise...   Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés	<b>Coordinatrice du programme Erasmus +</b>
ETAPE 3 Sélection des candidatures		
Début janvier 2021	Etude des dossiers de candidature par la commission IMS « Mobilité ERASMUS + » en vue de la sélection des candidats et de la répartition des aides financières.  Information des candidats du résultat de la sélection par mail mi-janvier 2020	<b>Coordinatrice programme Erasmus +</b>  <b>Commission Mobilité IMS</b>
ETAPE 4 Recherche d'une entreprise d'accueil		
Dès que possible	Envoi des candidatures à l'étranger (CV+ Lettre de motivation)	<b>Coordinatrice programme Erasmus +</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Rechercher un stage dans le cadre des partenariats IMS</li> <li>⇒ Démarche individuelle</li> </ul>	<p><b>Etudiant</b></p> <p><b>Professeur référent Erasmus +</b></p>
<b>ETAPE 5</b>	<b>Inscription sur Mobility Tool</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Inscription sur la plateforme Erasmus + <b>Mobility Tool</b> (Saisie de la candidature)</li> <li>⇒ Signature du <b>contrat de mobilité</b></li> <li>⇒ <b>Obtention de l'Europass Mobilité et CV Europass</b></li> </ul>	<p><b>Coordinatrice du programme Erasmus +</b></p> <p><b>Etudiant</b></p> <p><b>KIT ERASMUS</b></p> <p><b>Mobilité de stage</b></p> <p><b>Contrat de Mobilité</b></p> <p><b>KIT EUROPASS</b></p>
<b>ETAPE 6</b>	<b>Soutien linguistique en ligne</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Test N°1 d'évaluation linguistique en ligne (*)</b></li> <li>⇒ <b>A l'issue du test, attribution d'une licence OLS</b> (= On Line Support) afin de suivre des cours en ligne et de progresser avant le départ</li> </ul> <p>(*) <b>ce test est obligatoire</b> ; il conditionne le 1<sup>er</sup> versement de la bourse</p>	<p><b>Coordinatrice du programme Erasmus +</b></p> <p><b>Etudiant</b></p> <p><b>LICENCE OLS</b></p>
<b>ETAPE 7</b>	<b>Organisation de la mobilité</b>	
<p>Date limite :</p> <p><b>1 à 2 mois avant le départ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Vérification des papiers d'identité (CNI ou passeport *)</li> <li>⇒ Demander une <b>carte Européenne de santé*</b> (ou vérifier la validité de celle détenue)</li> <li>⇒ Mise à jour des vaccins et soins médicaux (dentiste...)</li> <li>⇒ Interroger sécurité sociale, mutuelle, assurance sur la couverture à l'étranger.</li> <li>⇒ Fournir une Attestation d'assurance*</li> <li>⇒ Trouver un logement, réserver le transport</li> </ul> <p><b>*copies à transmettre à la coordinatrice</b></p>	<p><b>Coordinatrice du programme Erasmus +</b></p> <p><b>Etudiant</b></p> <p><b>KIT ERASMUS</b></p> <p><b>Mobilité de Stage</b></p> <p><b>Entreprise d'accueil</b></p> <p><b>Contrat pédagogique</b></p>
<b>ETAPE 8</b>	<b>Entretien individuel</b>	
<p><b>Mars – Avril - Mai 2021</b></p>	<p>Entretien individuel avec l'étudiant afin de vérifier les formalités relatives au départ et attestation d'assurance, conditions de logement et signature du <b><u>contrat pédagogique et convention de stage IMS</u></b></p>	<p><b>Coordinatrice du programme Erasmus +</b></p> <p><b>Etudiant</b></p> <p><b>KIT ERASMUS</b></p> <p><b>Mobilité de Stage</b></p> <p><b>Entreprise d'accueil</b></p> <p><b>Contrat pédagogique</b></p> <p><b>Joëlle de Pertat</b></p> <p><b>Chargée des stages</b></p>

## AU COURS DE LA MOBILITE

A FAIRE	PENDANT LE STAGE	
Mai à juin/juillet 2021	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Dès l'arrivée</u>, renvoyer l'<b>attestation d'arrivée</b> à la coordinatrice (à transmettre dans les 7 jours) * *Ce document conditionne le 1<sup>er</sup> versement de la bourse Erasmus</li> <li>2. <u>Pendant le stage</u>, se connecter et utiliser l'<b>Aide linguistique en ligne</b> (Cours en ligne sur OLS)</li> <li>3. <b>Suivi du stage</b> à distance (téléphone, Skype, mail) ou sur place et bilans</li> <li>4. <u>A la fin du stage</u>, faire signer l'<b>attestation de stage</b> par l'entreprise d'accueil *Ce document conditionne le versement du solde de la bourse Erasmus</li> <li>5. <u>A l'issue du stage</u>, compléter, imprimer et faire signer l'<b>Europass Mobilité</b> par l'entreprise d'accueil</li> </ol>	<p><b>Coordinatrice du programme Erasmus + Etudiant</b></p> <p><b>Entreprise d'accueil</b></p> <p><b>Professeur référent Erasmus +</b></p>

## AU RETOUR DE LA MOBILITE

A FAIRE	Après le stage	
La semaine suivant le retour	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Remettre l'<b>attestation de stage</b> à la coordinatrice Erasmus</li> </ol>	<b>Coordinatrice du programme Erasmus +</b>
Au plus tard dans les 30 jours qui suivent le retour	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Faire signer l'<b>Europass Mobilité</b></li> <li>3. Compléter et soumettre en ligne le <b>Rapport final Erasmus</b> *Ce document conditionne le versement du solde de la bourse Erasmus</li> </ol>	<p><b>Etudiant</b></p> <p><b>Europass Mobilité</b></p> <p><b>Mobility Tool</b></p>
Au plus tard 45 jours après le retour	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Passer le <b>test final d'évaluation linguistique sur OLS</b> *Ce document conditionne le versement du solde de la bourse Erasmus</li> <li>5. <b>Versement du solde de la bourse Erasmus</b> sous condition d'avoir fourni <u>tous les documents demandés</u></li> </ol>	<p><b>OLS</b></p> <p><b>Service comptabilité IMS</b></p>

## 10. Les formalités et démarches à accomplir avant le départ

- **Les papiers d'identité**

Pour les étudiants de nationalité française, un séjour en Union Européenne exige la carte d'identité. Pour les 5 autres pays du programme, vérifier les préconisations. Un passeport est parfois conseillé. Attention : Il est impératif de s'assurer que la validité de la CNI couvre toute la durée de la mobilité.

Pour les étudiants de nationalité étrangère, un passeport et un visa peuvent être nécessaires. Il incombe à l'étudiant de faire les démarches nécessaires auprès de autorités compétentes.

- **La sécurité sociale**

Le régime de sécurité sociale vous couvre pendant votre mobilité si vous partez dans un pays membre de l'Union Européenne. Il faut être en possession de la carte Européenne de santé (à se procurer au moins 1 mois avant le départ auprès de votre centre de sécurité sociale). Cette dernière est gratuite et est valable 1an ou plus.

Les mutuelles ne prennent pas toutes la part complémentaire du remboursement des frais de santé. (Se renseigner). Il est possible de contracter une assurance complémentaire auprès de votre mutuelle.

Hors Union Européenne, l'avance des frais de santé est obligatoire. Le remboursement se fera au retour par la caisse de de sécurité sociale sur justificatifs.

- **L'assurance**

Il est nécessaire de vérifier votre niveau de couverture à l'étranger pour l'assurance responsabilité civile. A vérifier :

- Assurance responsabilité civile
- Assistance Rapatriement (y compris décès)
- Assurance voyage
- Accidents et maladies graves (y compris incapacité temporaire ou permanente)

**Les sites à consulter :**

**Le site du Ministère des affaires étrangères :** <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

**European Union :** <https://reopen.europa.eu/en/>

**Le fil d'Ariane :** <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>



**Pour tout renseignement, contacter :**

Isabelle Métayer Bénech  
Chargée du développement à l'international  
Coordinatrice du programme Erasmus +

✉ [imetayer@ims-nantes.com](mailto:imetayer@ims-nantes.com)

☎ 06.82.07.44.71.

